

L'ASILE EN SERBIE

FR

▶ VOUS AVEZ PEUR DE RETOURNER DANS VOTRE PAYS ?

▶ VOUS FUYEZ LA GUERRE OU LA VIOLENCE ?

▶ VOUS VOUS SENTEZ MENACÉ.E À CAUSE DE QUI VOUS ÊTES ? VOUS VOUS SENTEZ MENACÉ.E PARCE QUE VOUS ÊTES UNE FEMME, UN.E ENFANT, UNE PERSONNE LGBTIQ+, UN.E MILITANT.E POLITIQUE OU POUR D'AUTRES RAISONS ?

▶ VOUS AVEZ QUITTÉ VOTRE PAYS POUR VOUS SAUVER VOUS-MÊME OU VOTRE FAMILLE ?



DEMANDEZ L'ASILE EN SERBIE!

Avez-vous besoin d'aide pour déposer une demande d'asile?
Parlez à un juriste d'IDEAS, c'est gratuit. IDEAS est un partenaire du HCR.



ideas

+381 69 565 72 54

OU SCANNEZ LE CODE
QR POUR OBTENIR UNE AIDE
JURIDIQUE FOR LEGAL AID



QUE VAIS-JE OBTENIR SI JE DEMANDE L'ASILE ?

Si vous demandez l'asile en Serbie, vous pourriez bénéficier des droits suivants :

- Séjour sûr et légal
- Documents d'identité
- Hébergement et nourriture gratuits pendant le traitement de votre demande
- Aide juridique gratuite offerte par IDEAS, partenaire du HCR
- Accès gratuit aux soins médicaux publics
- Inscription gratuite dans les écoles publiques pour les enfants et autres possibilités d'éducation
- Possibilité de travailler légalement 6 mois après la demande d'asile
- Aide pour accéder à des cours gratuits de serbe et à d'autres services



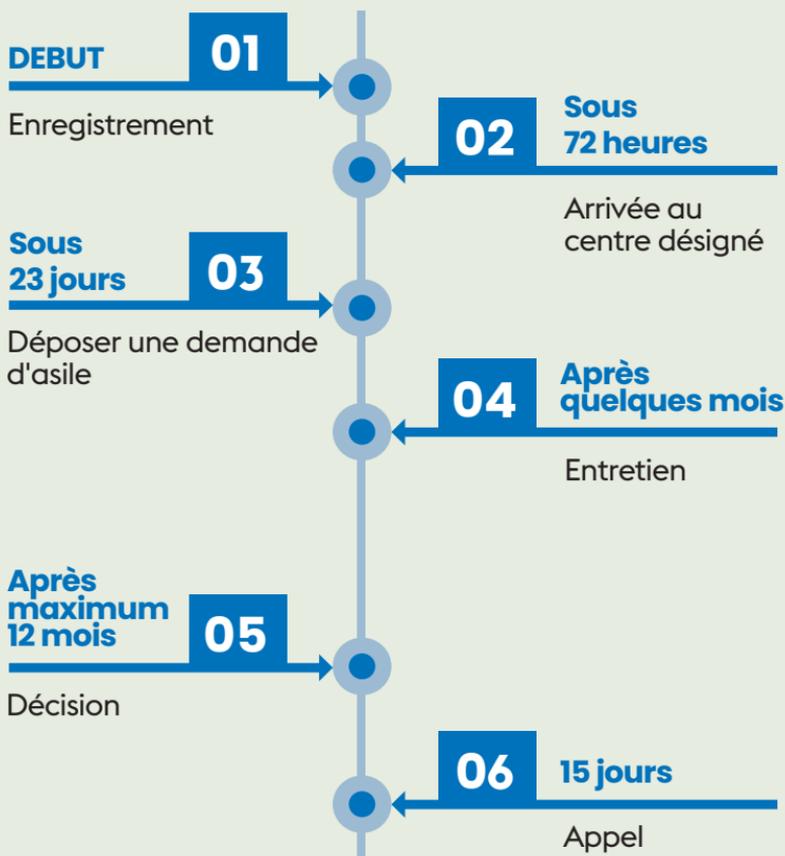
Remarque:

si vous souhaitez parler à quelqu'un dans votre langue ou si vous ne savez pas qui peut vous aider, vous pouvez contacter le CRPC : +381 60 099 16 34

COMMENT OBTENIR L'ASILE ?

COMMENT DEMARRER LA PROCÉDURE ?

VOICI LES ÉTAPES CLÉS ET LES DÉLAIS QUE VOUS DEVEZ RESPECTER :



1

DITES À UN POLICIER QUE VOUS VOULEZ L'ASILE

La première étape consiste à exprimer votre intention de demander l'asile à un policier. Dites-lui en termes simples que vous souhaitez demander l'asile.

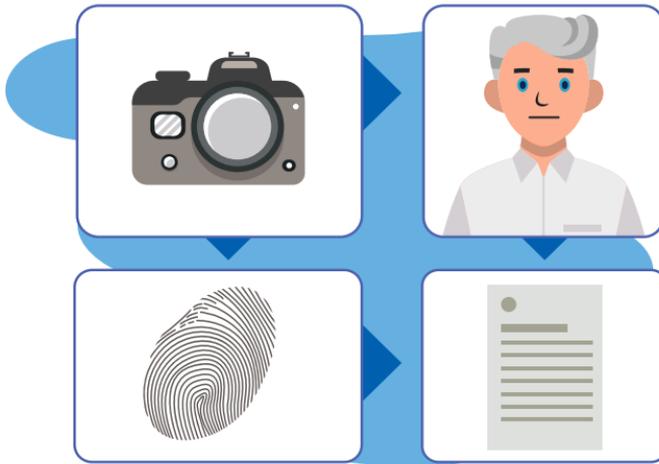
Au cours de cette phase appelée enregistrement et réalisée au commissariat, le policier :

- **Prend votre photo et vos empreintes digitales**
- **Vous demande des informations personnelles et vérifie votre pièce d'identité.**

Si vous n'avez pas de documents d'identité, ne vous inquiétez pas, vous pouvez toujours vous faire enregistrer.

Vous recevrez un certificat d'enregistrement. Ce document est la preuve que vous souhaitez demander l'asile et vous permet de séjourner dans les centres d'asile. Gardez-le en lieu sûr et ne le perdez pas.

Remarque : même si vous avez exprimé votre intention de demander l'asile, vous n'êtes pas encore officiellement dans la procédure d'asile. Vous devez remplir et soumettre un formulaire de demande d'asile pour obtenir les droits d'un demandeur d'asile.



Remarque: si vous avez moins de 18 ans et que vous êtes seul en Serbie, signalez-le immédiatement aux autorités - vous avez droit à une assistance supplémentaire dans la procédure d'asile et dans l'exercice de vos droits.

2

RENDEZ-VOUS AU CENTRE D'ASILE DANS UN DÉLAI DE 72 HEURES

Après vous être enregistré.e auprès de la police, vous devez vous rendre au centre d'asile qui vous a été désigné. Si vous ne savez pas où vous rendre, vous pouvez vérifier sur le certificat d'enregistrement : il indique dans quel centre vous devez vous rendre.

- Vous devez arriver au centre dans les 72 heures après votre enregistrement (3 jours)
- Prenez toutes vos affaires avec vous, vous resterez au centre pendant au moins 15 jours
- Apportez votre certificat d'enregistrement, vous devrez le montrer à votre arrivée
- Respectez les règles du centre et restez dans le centre

Remarque : les centres sont gérés par le personnel du SCRM (appelé personnel KIRS en serbe) qui vous expliquera le règlement intérieur. Si vous avez des difficultés à respecter certaines règles ou si vous ne les comprenez pas, parlez-en aux responsables des centres ou à votre juriste d'IDEAS.

Si vous devez sortir du centre :

- Demandez une autorisation officielle du personnel du centre avant de sortir.
- Revenez à l'heure indiquée par le personnel.
- Ne partez jamais sans l'autorisation officielle.

Remarque : si vous ne savez pas comment obtenir l'autorisation de sortir, demandez au personnel du KIRS ou appelez les juristes d'IDEAS. Ils vous expliqueront comment procéder.



Important:

- **Si vous ne vous rendez pas au centre sous 72 heures, vous risquez de perdre votre droit de demander l'asile**
- **Si vous quittez le centre sans autorisation, vous risquez de perdre votre droit de rester dans le centre et votre droit de demander l'asile**

3

DÉPOSEZ VOTRE DEMANDE D'ASILE DANS UN DÉLAI DE 23 JOURS

Vous disposez d'un délai maximum de 23 jours pour déposer votre demande d'asile auprès du Bureau d'asile, qui décide sur les dossiers d'asile.

- Au cours des 15 premiers jours, attendez que les fonctionnaires du Bureau d'asile se rendent au centre et déposez votre demande lorsqu'ils arrivent.
- Si aucun fonctionnaire ne se présente dans les 15 jours, vous avez 8 jours supplémentaires pour déposer votre demande par vous-même.
- Il est conseillé de se faire assister par un juriste lors du dépôt de la demande.
- Contactez les juristes d'IDEAS ou le HCR dès votre arrivée au centre - n'attendez pas le dernier moment.
- Les juristes vous aideront à préparer correctement votre dossier.

Vous pouvez également demander un formulaire de demande d'asile au personnel du KIRS si vous souhaitez le remplir vous-même. Les formulaires sont disponibles en plusieurs langues

Lorsque vous déposez votre demande d'asile, vous bénéficiez des droits d'un demandeur d'asile!

Vous recevrez une carte d'identité pour demandeur d'asile. Il est important que vous ayez toujours cette carte sur vous, surtout lorsque vous sortez du centre d'asile.



Important:

- **Pendant la procédure, restez en contact avec le juriste en charge de votre dossier.**
- **Si vous souhaitez changer de lieu de résidence, informez le juriste en charge de votre dossier et il vous aidera à informer les autorités de ce changement.**
- **Si vous changez de lieu de résidence sans en informer les autorités, vous risquez de perdre votre droit de demander l'asile.**
- **Ne quittez pas la Serbie pendant la procédure, vous risquez de perdre votre droit de demander l'asile en Serbie.**

4

APRÈS QUELQUES MOIS, VOUS AUREZ UN ENTRETIEN

Quelques mois après le dépôt de votre demande, le Bureau d'asile vous convoquera pour un entretien. Lors de cet entretien, il vous sera demandé d'expliquer en détail pourquoi vous avez quitté votre pays d'origine et pourquoi vous ne pouvez pas y retourner.

Remarque : l'entretien est confidentiel.

Préparez-vous à l'entretien :

- Si un juriste est en charge de votre dossier, il vous informera de la date de l'entretien et vous donnera un rendez-vous pour vous aider à vous préparer. Le juriste vous expliquera les types de questions auxquelles vous pouvez vous attendre et vous guidera sur les parties de votre histoire qui sont particulièrement importantes pour votre demande d'asile.
- Si vous n'avez pas encore de juriste en charge de votre dossier, vous pouvez toujours demander aux juristes d'IDEAS de vous aider à préparer l'entretien.

Pendant l'entretien :

- Un interprète sera présent pour vous aider dans une langue que vous comprenez.
- L'agent de l'asile vous posera des questions sur votre dossier. Restez calme et répondez directement et honnêtement.
- Le juriste en charge de votre dossier sera également là pour vous accompagner tout au long du processus.



Important: **Il est très important de vous souvenir de la date et de l'heure de votre entretien avec le Bureau d'asile et de ne pas manquer ce rendez-vous. Sinon, vous risquez de perdre votre droit de demander l'asile.**

5

VOUS DEVRIEZ RECEVOIR UNE DÉCISION DANS UN DÉLAI DE 1 AN

Le Bureau d'asile prendra une décision sur votre demande. Selon la loi, cela doit se faire dans les 12 mois suivant la date de votre demande. Parfois, cela prend plus de temps, mais ne vous inquiétez pas : vos droits en tant que demandeur d'asile continuent jusqu'à la décision finale.

Si votre demande est approuvée, vous recevrez l'un des statuts suivants:

- **Statut de réfugié, qui vous permet de rester en Serbie pendant 5 ans et peut être prolongé au-delà.**
- **Protection subsidiaire, qui vous permet de rester en Serbie pendant 1 an et peut être prolongée.**



6

VOUS AVEZ LE DROIT DE FAIRE APPEL DANS UN DÉLAI DE 15 JOURS

Si vous recevez une décision négative, ou si vous souhaitez être reconnu.e comme réfugié.e mais que vous obtenez une protection subsidiaire, vous avez le droit de faire appel. Vous disposez d'un délai de 15 jours à compter de la date de réception de la décision pour déposer votre recours.

▶ Pendant la procédure de recours :

- Votre carte de demandeur d'asile sera renouvelée.
- Vous pouvez rester en toute sécurité en Serbie.
- Vous continuez à bénéficier de vos droits en tant que demandeur d'asile, comme travailler ou aller à l'école.

Contactez immédiatement les juristes d'IDEAS pour qu'ils vous aident à préparer votre recours en appel. Même si vous n'aviez pas de juriste auparavant, ils peuvent vous aider.



COMMENT OBTENIR UNE AIDE JURIDIQUE GRATUITE DE LA PART D'IDEAS ?

Vous avez des questions sur l'asile et vos droits en Serbie?
Vous pouvez contacter IDEAS:

- Par téléphone, WhatsApp, page Facebook ou e-mail.
- Contactez les juristes d'IDEAS dans les centres.
- Informez le personnel du KIRS, des ONG ou du HCR que vous souhaitez une assistance juridique.

Les juristes d'IDEAS vous expliqueront toutes les étapes de la procédure d'asile, ainsi que vos droits et obligations. Ils peuvent vous assister à chaque étape de la procédure.

Les entretiens avec le juriste en charge de votre dossier sont confidentiels.

**IDEAS propose une assistance juridique en tant que partenaire du HCR.
Elle est entièrement gratuite!**

Coordonnées:

  +381 69 565 72 54

 @IDEASLegalAid

 Email: legalaid@ideje.rs

**Vous souhaitez plus d'informations sur l'asile en Serbie ?
Utilisez le Chatbot du HCR sur WhatsApp : +381 63 432 776**

